

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL27

présenté par
M. Gosselin, rapporteur

ARTICLE 14

I. – À l’alinéa 12, après le mot :

« par »

insérer les mots :

« l’intermédiaire de ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la dernière occurrence du mot :

« de »

les mots :

« rendues par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel